

# POLITIQUE DES PRATIQUES COMMERCIALES INTERDITES

=====

## *Préambule et instructions :*

*La politique suivante (ou dans le cas des filiales de Berkshire Hathaway Inc. (« Berkshire ») présentant des profils de risque anti-corruption uniques ou des profils de risque de conformité uniques en matière d'embargo et de sanctions commerciales une variante de la politique suivante adaptée au profil de risque anti-corruption ou en matière d'embargo et de sanctions commerciales de chaque filiale) devra être adoptée par chaque filiale de Berkshire afin de résoudre les risques de conformité découlant des opérations de ces filiales et devra être incorporée dans le guide des procédures et la politique de chaque filiale ou autrement incorporée de manière appropriée dans le code de conduite de la filiale ou les politiques écrites et les procédures. Chaque filiale de Berkshire devra distribuer la politique (traduite dans les langues des régions dans lesquelles elle opère) à sa direction générale et aux autres personnes qui gèrent les zones à risque ou qui sont susceptibles d'être confrontées aux risques de conformité abordés dans ce document. Chaque filiale de Berkshire sera tenue d'encourager une culture d'éthique et de conformité à tous ses niveaux.*

*Cette politique n'a pas pour but de remplacer des politiques plus restrictives, détaillées ou spécifiques qui pourraient déjà être en place dans une filiale de Berkshire, ou qui pourraient être adoptées par la suite par une filiale de Berkshire. Sauf dans la mesure où elle est modifiée pour se conformer aux lois étrangères décrites dans les instructions des Sections III et IV de la présente politique ou autrement autorisée par la Section III de la présente politique, cette politique énonce la norme minimale à laquelle toutes les filiales de Berkshire doivent se conformer. Chaque filiale devra évaluer régulièrement et vérifier périodiquement ses risques opérationnels et de conformité et documenter une évaluation des risques qui englobe les domaines de risque de conformité abordés dans le présent document et qui s'appliquent à la filiale, du fait de la nature particulière de ses opérations, sa taille, son secteur, son empreinte géographique, ses risques de conformité aux mesures anti-corruption et aux sanctions économiques, ainsi que tous les autres facteurs susceptibles d'affecter son programme de conformité, anti-corruption et commerciale. Les filiales devront mettre à jour cette évaluation des risques à mesure que le profil de risque de la filiale change et adopter des politiques et procédures supplémentaires, le cas échéant, de façon à disposer d'une politique de conformité conçue de manière efficace et sur mesure compte tenu des risques uniques auxquelles chacune d'entre elles est confrontée. Par exemple, les filiales qui font face à un niveau important de risque de conformité en matière de lutte anti-corruption en raison des zones géographiques ou industries dans lesquelles elles opèrent, de l'exposition de leur force de travail aux officiels gouvernementaux étrangers, des pratiques locales traditionnelles ou pour d'autres raisons, devront mettre en œuvre une politique de conformité anticorruption plus détaillée et solide qui fournit aux employés des conseils supplémentaires, des politiques plus détaillées concernant les limites sur les cadeaux et divertissements et aussi concernant les exigences en matière de diligence raisonnable des tiers, un cadre détaillé concernant les approbations des documents requis en ce qui concerne la diligence raisonnable des tiers, les cadeaux et divertissements et en matière de respect de la lutte anti-corruption, ainsi que des certificats de conformité des cadres, des employés et des agents, consultants ou intermédiaires tiers concernés. Ces filiales ayant un risque évalué de conformité anti-corruption devraient demander l'avis de professionnels sur la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act of 1977 (« FCPA ») pour garantir que leur programme de conformité est suffisant pour répondre aux plus hauts niveaux de risque évalué et doivent consacrer suffisamment de ressources pour assurer un niveau approprié de surveillance du programme de conformité. Chaque filiale doit, sur la base d'une analyse des risques et de l'historique du fonctionnement de son programme de conformité (cela incluant la détection des violations de ladite politique de conformité), attribuer des ressources suffisantes pour administrer son programme de conformité, cela incluant la présente politique, et doit désigner un cadre supérieur pour assurer l'administration de son programme de conformité. Les filiales sont tenues d'assurer une évaluation et un suivi régulier de l'efficacité de leur programme de conformité, notamment en examinant les cas de violations des politiques de conformité ayant été détectées et, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre des améliorations visant à prévenir la récurrence desdites violations. Dans la mesure du possible, les tests et évaluations de conformité devront intégrer des capacités d'analyse des données. Chaque filiale devra également intégrer dans cette évaluation périodique les leçons tirées des échecs et réussites connus publiquement de ses pairs dans son industrie ou son secteur géographique en matière de politiques et pratiques relatives à la conformité commerciale, aux sanctions commerciales et anti-corruption.*

*Dans le cadre de ces évaluations, les filiales ou leurs conseillers juridiques externes devront tenir compte des Directives du Département de la Justice américain concernant l'évaluation des programmes de conformité d'entreprise (U.S. Department of Justice's Guidance Document on the Evaluation of Corporate Compliance Programs) : <https://www.justice.gov/criminal-fraud/page/file/937501/download> et également évaluer le programme à la lumière des trois questions fondamentales suivantes : (1) le programme de conformité anti-corruption et de respect des sanctions commerciales est-il bien conçu ? (2) Le programme est-il adéquatement doté en personnel et peut-il fonctionner correctement ? (3) Le programme fonctionne-t-il en pratique ? Par ailleurs, chaque filiale devra attribuer des ressources suffisantes pour assurer une formation efficace de son personnel et de ses agents et intermédiaires tiers concernant les exigences découlant de ce programme de conformité et de la présente politique, et veiller à ce que le personnel, les agents et intermédiaires puissent accéder aux politiques anti-corruption et politiques de conformité commerciale et de respect des sanctions commerciales de la filiale. Chaque filiale devra également s'assurer que ses politiques sont régulièrement actualisées et que les personnes chargées de la responsabilité opérationnelle au quotidien des programmes de conformité anti-corruption et commerciale aient les ressources, l'autonomie et un accès direct aux instances gouvernantes de la filiale adéquates pour pouvoir fonctionner efficacement. Chaque filiale devra également s'assurer de mettre en place un mécanisme d'investigation exhaustif et en temps voulu pour toute préoccupation en matière par la filiale, ses employés ou agents tiers, en ayant recours à des conseillers externes le cas échéant, et veiller à ce que toute violation à ces programmes fasse l'objet, après analyse de la cause profonde de la violation en question, d'une mesure adéquate, y compris en appliquant des sanctions disciplinaires appropriées à l'encontre de l'employé concerné. Chaque filiale est tenue de mettre en œuvre des politiques et des procédures qui, dans la mesure maximale prévue par la loi applicable, permettent la collecte et l'examen des e-mails, des textes, des messages, des communications et des documents stockés sous forme électronique à des fins d'audit, de conformité et d'enquête sur la conformité par la filiale, par Berkshire, par des conseillers juridiques externes ou par des comptables judiciaires travaillant sous la direction de Berkshire. Dans le cadre de ces politiques et procédures, chaque filiale, dans la mesure où cela est conforme à la législation applicable, doit obtenir le consentement préalable des employés autorisant la collecte et l'examen des données susmentionnées.*

=====

La politique de Berkshire Hathaway Inc. et de ses filiales est de se conformer strictement à toutes les lois et règlements qui s'appliquent à l'une de leurs activités et opérations, ou qui peuvent entraîner un risque de responsabilité pour Berkshire, ses filiales ou les personnes employées par l'une d'entre elles.

Cette politique des pratiques commerciales interdites (la « Politique ») s'applique à tous les dirigeants, administrateurs et employés de Berkshire et à chacune de ses filiales. Les exigences définies dans la présente politique s'appliquent également à tout agent, consultant, représentant, agent de vente, revendeur, distributeur, partenaire de coentreprise, courtier en douane / importateur, transitaire, entrepreneur ou autres tierces parties dans le cadre de la conduite d'activités au nom ou au bénéfice de Berkshire ou de ses filiales (« Intermédiaire »). En utilisant une approche basée sur le risque, chaque filiale devra développer une procédure pour communiquer les exigences de cette Politique à ses Intermédiaires. Chaque personne devra se conformer à cette Politique, se conformer strictement à toutes les lois et réglementations applicables, et faire preuve de la plus grande vigilance pour ne pas prendre ou autoriser des actions qui pourraient créer l'apparence d'une conduite illégale ou autre irrégularité. Les personnes qui enfreignent cette Politique seront sujettes à des mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement. **Berkshire et ses filiales n'engageront, n'autoriseront ni ne toléreront aucune pratique commerciale qui ne serait pas conforme à la présente Politique.**

## **I. LA CONFORMITE AVEC LES LOIS ANTI-CORRUPTION ETRANGERES ET AMERICAINES EST NECESSAIRE**

Le but de cette Politique est d'exposer la position de Berkshire sur la lutte contre la corruption et la fraude et de décrire les procédures minimales qui doivent être suivies pour assurer le respect de cette Politique et des lois anti-corruption et anti-fraude. Cette Politique (1) identifie certaines lois et certains règlements qui peuvent s'appliquer aux opérations d'une filiale de Berkshire et (2) énonce les normes minimales qui doivent être respectées pour assurer le respect de ces lois et règlements. Les lois et règlements applicables comprennent non seulement les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux des États-Unis, mais également les lois et règlements des pays étrangers dans lesquels une filiale de Berkshire exerce ses activités, tels que le Bribery Act de 2010 au Royaume-Uni et le Brazil Clean Company Act de 2014. Le FCPA est la loi anti-corruption qui affecte le plus largement les affaires internationales. C'est pour cette raison que cette Politique utilise cette loi comme cadre pour l'élaboration de la Politique de Berkshire. Cependant, la Politique utilise le terme « fonctionnaire » aux endroits où la FCPA utilise le terme « agent public étranger » pour indiquer clairement que la Politique de Berkshire s'applique aux interactions avec tous les fonctionnaires du monde entier et que l'adhésion aux principes et procédures stipulés dans cette Politique garantira le respect des lois anti-corruption et anti-fraude de toutes les nations.

Cette politique n'est pas exhaustive et il se peut que d'autres lois et règlements applicables aux activités d'une filiale de Berkshire ne soient pas abordés ici. Même si une loi particulière ou un règlement particulier n'est pas discuté ici, la politique de Berkshire est que chacune de ses filiales assure le respect de cette loi ou du règlement applicable, et doit adopter les politiques complémentaires requises pour assurer la conformité à ladite loi ou audit règlement.

Tout employé d'une filiale de Berkshire, qui s'interroge sur l'illégalité d'une conduite particulière ou qui impliquerait un acte contraire à l'éthique ou inapproprié ou qui violerait cette Politique, devra rapidement signaler ces préoccupations. Chaque filiale de Berkshire ou, dans le cas d'un groupe de sociétés Berkshire, la filiale de Berkshire qui est le « parent » de ce groupe, désignera un Agent de Conformité pour recevoir et examiner ces rapports et mettre en place cette Politique. Les employés peuvent également signaler leurs préoccupations à leurs superviseurs ou managers. Si la loi locale le permet, des rapports anonymes peuvent être établis via la ligne d'assistance éthique et de conformité de Berkshire (800-261-8651) ou sur le site Web de reporting de Berkshire, qui se trouve sur [www.brk-hotline.com](http://www.brk-hotline.com).

En cas de doute quant à la légalité ou la pertinence d'une conduite particulière par une filiale de Berkshire ou par un employé d'une filiale de Berkshire, un rapport devra être établi afin que le problème puisse être examiné. Berkshire interdit toutes représailles d'aucune sorte à l'encontre des personnes qui feraient un tel rapport de bonne foi, même s'il s'avère que le comportement signalé n'est pas illégal ou inapproprié.

Sur demande, chaque employé de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire sera tenu de coopérer avec Berkshire, avec un conseiller juridique externe ou avec un expert-comptable engagé par Berkshire pour enquêter sur une éventuelle violation d'une politique de conformité de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire ou sur l'efficacité du fonctionnement du programme de conformité. Cette coopération inclura notamment la mise à disposition des informations demandées et la participation à des entretiens, enquêtes et audits.

## II. OFFRES OU PAIEMENTS INTERDITS

Chaque filiale de Berkshire doit se conformer strictement à la loi américaine connue sous le nom de FCPA et à toutes les autres lois anti-corruption et anti-fraude applicables. La FCPA interdit le versement de pots-de-vin et ristournes et l'octroi de faveurs aux fonctionnaires afin d'obtenir un avantage ou bénéfice indu, tels que l'octroi d'un contrat d'entreprise ou gouvernemental, l'obtention d'un avantage fiscal ou d'une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'impôt, l'obtention d'un permis ou d'une licence, pour ne citer que quelques exemples.

**Activités interdites.** Pour garantir la conformité à la FCPA, aucune filiale de Berkshire ou ses intermédiaires agissant au nom ou au bénéfice de ladite filiale de Berkshire ne peut fournir, autoriser, promettre ou offrir de manière corrompue quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour l'une quelconque des raisons suivantes :

- Influencer le fonctionnaire ;
- Assurer un avantage indu ;
- Influencer une décision officielle : ou
- Aider une filiale de Berkshire à obtenir ou garder des relations commerciales avec une autre personne ou entreprise.

De même, aucune filiale de Berkshire, ses employés ou ses intermédiaires ne peuvent *autoriser* une tierce partie à offrir ou promettre de fournir quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour l'une des raisons énumérées ci-dessus.

**Pots-de-vin.** La FCPA interdit de promettre, de fournir, d'offrir de fournir ou d'autoriser la fourniture de biens de valeur à un fonctionnaire si cela a été fait de manière « corrompue. » Cela signifie que le donateur a l'intention ou le désir d'influencer indûment le destinataire et d'obtenir quelque chose en retour, *c'est-à-dire* une *contrepartie*. Le terme « corruption » est utilisé dans la FCPA afin de clarifier le fait que l'offre, le paiement, la promesse ou le don doit avoir pour but d'inciter le fonctionnaire à abuser d'une position officielle pour aider le donateur à obtenir un avantage commercial.

**Fonctionnaires.** L'interdiction de verser des pots-de-vin figurant dans la loi FCPA ne s'applique pas seulement aux individus travaillant au sein du gouvernement. En vertu de la loi FCPA, un fonctionnaire est :

- Un dirigeant ou employé d'un gouvernement ou tout département, agence ou organisme gouvernemental ;
- Les représentants élus ;
- Un dirigeant ou employé d'une organisation internationale publique telle que l'Organisation des Nations Unies ou la Banque Mondiale ;
- Toute personne agissant à titre officiel ou pour le compte d'une agence gouvernementale, d'un ministère, d'un organe ou d'une organisation internationale publique ;
- Tout dirigeant ou employé d'une société possédée ou contrôlée par un gouvernement, y compris, par exemple, une société pétrolière d'État ou un hôpital d'état ;
- Les partis politiques situés en dehors des États-Unis et leurs employés ;

- Les candidats à des fonctions politiques en dehors des États-Unis ; et
- Tout membre d'une famille royale qui ne jouit pas nécessairement d'une autorité officielle mais qui pourrait autrement être influent, notamment en cas de possession ou de gestion, par ledit membre, d'entreprises détenues ou contrôlées par l'état.

Il est important de noter que les employés d'entités contrôlées ou détenues par l'État (partiellement ou entièrement détenues ou contrôlées) sont considérés comme des fonctionnaires en vertu de la FCPA, quel que soit leur grade, nationalité ou classement en vertu de la loi locale. Certaines personnes, qui ne sont pas nécessairement considérées comme des fonctionnaires dans leur propre pays, sont considérées comme des fonctionnaires en vertu de la FCPA. En outre, une société peut être sous le contrôle du gouvernement même si elle est cotée en bourse, et même si certaines de ses actions ne sont pas détenues par le gouvernement. Dans certains pays, le contrôle gouvernemental des entreprises cotées en bourse est courant. De même, dans certains pays, les entités comme les compagnies pétrolières et les hôpitaux sont propriété de l'état. C'est pour cette raison que tous leurs salariés, quel que soit leur grade, nationalité ou classification, en vertu des lois locales, sont des représentants du gouvernement en vertu de la FCPA. Cette politique interdit de promettre, d'autoriser, d'offrir ou d'offrir de fournir quelque chose de valeur à des employés ou agents de l'État ou des sociétés contrôlées pour l'une quelconque des fins prohibées décrites ci-dessus, même si ces sociétés sont engagées dans des activités purement commerciales.

Aux fins de cette Politique, les membres de la famille proche des fonctionnaires (*c.-à-d.*, frère, sœur, mère, père, mari, femme ou enfant) sont traités comme des fonctionnaires à qui une filiale de Berkshire, ses dirigeants, employés ou intermédiaires agissant au nom ou au bénéfice de ladite filiale de Berkshire ne doit pas promettre, offrir, autoriser ou fournir de manière corrompue quelque chose de valeur. De même, aux fins de la présente Politique, les interdictions de la Politique s'appliquent également aux anciens fonctionnaires dans les cas où ces derniers conserveraient un statut quasi-officiel.

***Paiements directs et indirects.*** L'interdiction de paiements ou dons irréguliers en vertu de la FCPA s'applique non seulement aux paiements directs ou offres de paiement, mais également aux offres ou paiements indirectes effectuées par des Intermédiaires ou agents. Il convient de veiller à ce que les Intermédiaires d'une filiale de Berkshire, tels que les représentants des ventes, consultants, conseillers, lobbyistes, revendeurs, distributeurs, partenaires de l'entreprise commune, courtiers d'importation et des douanes, transitaires ou autres entrepreneurs n'autorisent, ne promettent, n'offrent si ne fournissent quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour l'une des fins prohibées décrites ci-dessus.

***Objet de valeur.*** Le terme « Objet de valeur » est interprété de manière très large en vertu de la FCPA et inclut bien plus que les dons en argent. Chacun des éléments suivants, entre autres, pourrait constituer un objet de valeur :

- Les dons sous quelque forme que ce soit (espèces, chèque, virement, etc.) ;
- Autres types de dons ;
- Les repas (y compris les boissons) ;
- Divertissement, tels que les parties de golf ou autres activités sportives ;
- Voyage, local ou à l'étranger ;
- Vols sur un avion privé ou sur celui de la filiale de Berkshire ;

- Réductions excessives sur les produits ou services ;
- Commissions excessives ;
- Vente à un prix inférieur à la valeur du marché ;
- Achats au-dessus des prix du marché ;
- Art ;
- Véhicules ;
- Cadeaux personnels ;
- Droits contractuels ;
- Dons de charité ; et
- Bourses pour les membres d'une famille.

Le terme s'applique également aux avantages intangibles tels que les cotisations à l'organisme de charité favori du fonctionnaire, les offres d'emploi ou de stage pour les amis ou la famille d'un fonctionnaire, l'aide à un membre de la famille ou un/une ami(e) du fonctionnaire pour obtenir l'admission dans une école, ou tout autre type d'aide ou d'assistance aux fonctionnaires ou leurs ami(e)s et famille. Cette Politique s'applique également aux demandes de paiement et choses de valeur à des proches et membres de la famille des fonctionnaires tout comme aux fonctionnaires eux-mêmes.

***Cadeaux symboliques et divertissements.*** Il y a des circonstances où la fourniture d'objets peu coûteux à un fonctionnaire peut être autorisée en vertu de la FCPA. Par exemple, il n'est pas illégal d'offrir des cadeaux de valeur symbolique tels que des stylos ou tasses avec le logo de la filiale de Berkshire, sans aucune intention d'influencer le fonctionnaire. Avant même de proposer un cadeau symbolique ou un divertissement à un fonctionnaire, les employés de la filiale de Berkshire ou la filiale doivent confirmer que cela est permis par la loi locale en consultant un avocat local. Certains pays interdisent de donner quelque chose de valeur à des fonctionnaires, même les cadeaux ou divertissements de valeur symbolique. Dans ces pays, cette Politique interdit de fournir des cadeaux ou divertissements de tout genre aux fonctionnaires. Lorsque cela est permis par la loi locale, les cadeaux ou divertissements aux fonctionnaires sont permis en vertu de cette Politique s'ils sont (1) pour promouvoir la bonne volonté et non comme une *contrepartie* à toute action officielle, (2) de très faible valeur, (pour déterminer si la valeur est faible, il faudra calculer la valeur totale de tous les cadeaux ou divertissements reçus par le même fonctionnaire au cours de la même année) (3) donner sous une forme autre qu'en espèces, (4) courants en termes de genre et de valeur dans le pays où ils sont faits, (5) donnés ouvertement et pas secrètement, (6) donner sans l'objectif d'influencer indûment le fonctionnaire (7) convenablement enregistrés dans les livres comptables de la filiale de Berkshire.

***Fermer les yeux n'est pas une défense.*** La FCPA met la responsabilité sur les entreprises et particuliers, même s'ils n'ont aucune connaissance réelle d'un paiement frauduleux à un représentant du gouvernement, dans des circonstances où ils auraient dû connaître la forte probabilité qu'un intermédiaire veuille, ou soit susceptible de faire un paiement frauduleux. Par conséquent, les filiales et les employés de filiales ne doivent pas fermer les yeux sur les faits qui suggèrent des paiements inappropriés, des cadeaux, des promesses ou des offres de paiements ou de dons d'une certaine valeur à un fonctionnaire. La responsabilité en cas de violation de la FCPA ne peut être évitée en essayant d'ignorer ou de « ne pas voir » les signes ou indications de conduite irrégulière. Les employés qui soupçonnent ou ont des raisons de suspecter que des paiements frauduleux ou offres de paiement pourraient être considérés ou auraient pu être effectués pour le

compte d'une filiale de Berkshire, « ne doivent pas fermer les yeux » ou ignorer les suspicions ou les « drapeaux rouges ». Par exemple, si des employés apprennent qu'un commercial pourrait avoir l'intention de, ou pourrait avoir donné de l'argent de manière non convenable à un fonctionnaire, ils devront immédiatement signaler cet incident. De même, chaque employé doit être attentif et signaler rapidement si d'autres employés sont, ou ont l'intention d'être, impliqués dans de tels paiements.

**Dépenses professionnelles justifiées et raisonnables.** La FCPA autorise le paiement justifié et raisonnable des frais de déplacement et d'hébergement pour les fonctionnaires s'ils se rapportent directement à (1) la promotion, la démonstration ou l'explication de produits ou services, ou (2) l'exécution d'un contrat ou (3) à d'autres programmes caritatifs ou éducatifs légitimes. Pour assurer le respect de la FCPA, cette Politique autorise le paiement de ces frais seulement sous réserve de l'approbation écrite préalable de l'agent de conformité de la filiale de Berkshire et seulement lorsque cela est légal en vertu de la loi locale et lorsque le gouvernement du fonctionnaire ou l'entité gouvernementale est au courant de, et approuve par écrit, les dépenses envisagées. Ces dépenses ne doivent être approuvées que par l'agent de conformité lorsqu'elles (1) sont directement liées à la promotion, la démonstration ou l'explication des produits ou services de la filiale de Berkshire ou à l'exécution d'un contrat ou des programmes caritatifs ou éducatifs légitimes, (2) ne visent pas à influencer indûment le fonctionnaire, et (3) sont en conformité avec les exigences stipulées dans la présente Politique. De telles dépenses doivent être **raisonnables (pas somptueuses)** et limitées aux frais de voyage et d'hébergement qui sont engagés pour un voyage direct du fonctionnaire vers et depuis l'emplacement de l'évènement de la filiale de Berkshire. Les frais payés ne doivent pas inclure les frais de voyage « d'escale » vers d'autres pays ou villes. Les dépenses de logement ne doivent inclure que les frais d'hébergement raisonnables, y compris les dépenses raisonnables réellement engagées pour les repas, ou accessoires à l'hébergement en hôtels de classe affaires et seulement pendant la période de la réunion, de la visite des installations, du séminaire ou de l'évènement en question, ou en route vers ces activités. Lorsque ces dépenses sont approuvées, leur paiement doit être effectué à l'intermédiaire (par exemple, une compagnie aérienne ou un hôtel) plutôt qu'au représentant du gouvernement chaque fois que cela est possible et ces paiements doivent être justifiés par des reçus et être correctement documentés et enregistrés dans les livres comptables de la filiale de Berkshire. En aucun cas, des allocations ou paiements quotidiens ne seront fournis au fonctionnaire et aucune filiale de Berkshire n'aura le droit de payer une partie des dépenses engagées par un conjoint ou un autre membre de la famille du fonctionnaire.

**Les paiements de faveur.** La FCPA autorise « le paiement qui facilite ou expédie certaines tâches » lorsque le montant est faible et effectué dans le cadre d'actes administratifs courants. Les exemples « d'actes administratifs courants » comprennent le traitement des visas ou des formulaires de douanes. Les actes administratifs courants n'incluent pas les actes discrétionnaires, tels que la décision d'octroyer de nouveaux contrats ou de continuer à avoir des relations commerciales avec la même partie. Les actes administratifs courants n'incluent pas l'accord par un fonctionnaire du gouvernement d'ignorer ou de permettre au payeur d'éluder une disposition du gouvernement ou d'un règlement. Ainsi, donner une petite somme d'argent à un fonctionnaire pour faire tourner une usine pourrait s'avérer être un paiement de faveur en vertu de la FCPA, mais payer un inspecteur pour ignorer le fait que la société ne détient pas de permis valide pour exploiter l'usine ne le serait pas. Certains pays ont des règles plus restrictives concernant les paiements de faveur ; par exemple, les paiements de faveur ne sont pas autorisés au Royaume-Uni et au Canada. En fait, les États-Unis appartiennent à la minorité des pays qui tolèrent les paiements de faveur.

La plupart des pays ont adopté des règlements de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »), qui décrivent les paiements de faveur comme « corrosifs » et recommandent que les pays membres « encouragent les sociétés à interdire ou décourager l'utilisation des paiements de faveur ». Par conséquent, avant de proposer un paiement qui favorise ou facilite une tâche, les employés de la filiale de Berkshire doivent confirmer, par l'intermédiaire d'un avocat local, que cela est permis par la loi locale. Lorsque cela est permis par la loi locale, cette Politique permet les paiements de faveurs seulement lorsqu'ils sont de valeur nominale et uniquement destinés à accélérer les actes administratifs courants que la filiale de Berkshire est en droit de recevoir. Si vous avez des doutes sur la nature d'un paiement (faveur ou pas), vous devez le signaler rapidement et si possible à l'avance, à l'agent de conformité de la filiale de Berkshire ou tout autre représentant désigné tel que le service juridique de la filiale. Si un paiement de faveur est effectué, il doit être correctement indiqué dans les livres comptables de la filiale.

***Les contributions politiques :*** Toute contribution politique doit être faite conformément à la loi locale et dans le respect de la FCPA, et ne peut pas être effectuée pour obtenir ou conserver des contrats, envoyer des contrats à une autre personne ou entité ou pour obtenir un avantage illicite. Aucune contribution politique ne doit être effectuée en dehors des États-Unis sans : (1) la réception d'un avis juridique écrit par un avocat local concernant la légalité de la contribution en vertu de la loi locale, (2) la réception d'un avis juridique du conseiller juridique des États-Unis concernant la légalité de la contribution en vertu de la FCPA, et (3) l'approbation écrite préalable de l'agent de conformité concerné de la filiale de Berkshire ou d'un autre représentant désigné tel que le service juridique de la filiale.

***Contributions à des organisations caritatives ou éducatives :*** Toute contribution à des organisations caritatives ou éducatives, cela incluant les frais de déplacement, de logement ou de restauration, doit être conforme au droit local et à la FCPA, et ne doit pas être versée dans le but d'obtenir ou conserver des gains commerciaux, d'orienter quelque activité commerciale vers une autre personne ou entité, ou d'obtenir un avantage injustifié. Berkshire et ses filiales devront effectuer et documenter une diligence raisonnable basée sur le risque avant de procéder à une contribution caritative ou éducative en dehors des États-Unis afin de déterminer s'il existe des « drapeaux rouges » qui seraient susceptibles d'aggraver le risque de défaut de conformité aux règles anti-corruption associé à ladite contribution.

***Dispositions comptables et provisions de contrôle interne de la FCPA.*** Le FCPA impose des exigences strictes en matière de tenue de comptabilité sur Berkshire et ses filiales à participation majoritaire. Ces dispositions comptables ont deux composants principaux : les écritures comptables et les dispositions de contrôles interne.

### ***Livres et registres***

Les dispositions comptables exigent que Berkshire et ses filiales maintiennent des livres et registres qui reflètent précisément et dans un détail raisonnable les transactions et la distribution des actifs. Cette exigence s'étend non seulement à l'ensemble des grands livres, mais aussi à tous les documents qui décrivent les transactions et les cessions d'actifs tels que les factures, reçus, notes de frais, bons de commande et documents d'expédition. Les écritures comptables fausses, trompeuses ou incomplètes dans les livres comptables de la filiale de Berkshire sont interdites. Cette politique interdit également le maintien de fonds ou de comptes non enregistrés ou non



divulgués. Parce que les dispositions concernant les livres et registres comptables n'incluent pas une exigence de matérialité, tout faux enregistrement, peu importe le montant, peut donner lieu à une violation de la FCPA. Par conséquent, tout le personnel doit assumer la responsabilité de la conformité avec les obligations concernant la tenue des livres comptables et la FCPA. Aucun employé ne doit assumer que l'exactitude des écritures comptables enregistrées dans les livres et registres de la Société sont seulement la responsabilité du département finance et comptabilité.

### ***Les contrôles internes***

La disposition sur les contrôles internes de la FCPA exige de Berkshire et de ses filiales de concevoir et maintenir un système de contrôles comptables internes suffisant pour fournir l'assurance raisonnable que : (1) les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation spécifique ou générale de la direction ; (2) les transactions sont comptabilisées tant que de besoin pour : (a) permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus ou autres critères applicables à ces états financiers et (b) assurer la reddition des actifs ; (3) l'accès aux actifs n'est autorisé qu'en conformité avec l'autorisation générale ou spécifique de la direction ; et (4) l'actif comptabilisé est comparé à l'actif existant à des intervalles raisonnables et des mesures appropriées sont prises en cas de différence. La politique de chaque filiale de Berkshire est que toutes les transactions soient enregistrées en temps voulu, de façon uniforme et exacte en termes de montant, de la période comptable, de l'objectif et de la nomenclature comptable. En outre, chaque filiale de Berkshire doit respecter les règles suivantes :

- Chaque transaction ou disposition d'actifs par une filiale de Berkshire doit avoir reçu l'autorisation appropriée. Les reçus doivent être obtenus et conservés pour tout déplacement, cadeaux ou divertissements offerts à un fonctionnaire. Toute demande de remboursement de ces frais doit être accompagnée de pièces justificatives y compris : (a) une description des dépenses ; (b) son objectif ; (c) l'identification du bénéficiaire des fonds ; (d) le montant d'argent dépensé ; et (e) les modalités de paiement. Ces enregistrements doivent être surveillés régulièrement pour garantir leur conformité avec cette Politique.
- Aucun actif ou fond non enregistré ou secret d'une filiale de Berkshire ne sera créé ou maintenu, et aucun solde comptable ne sera créé ou maintenu sans documents attestant de sa régularité, qui serait totalement ou partiellement fictif ou qui n'aurait aucune base raisonnable.
- Aucun chèque d'une filiale de Berkshire ne pourra être établi avec la mention « espèces » ou « au porteur » ou adressé à un individu tiers appartenant à une partie ayant droit au paiement. A l'exception des petites transactions en espèces, aucune transaction en espèces ne sera effectuée, à moins que cette transaction ne soit attestée par un reçu portant la signature du bénéficiaire et que le bénéficiaire est un tiers avec lequel la filiale de Berkshire dispose d'un contrat écrit.
- Tous les comptes de petite caisse doivent être maintenus avec des contrôles rigoureux pour s'assurer qu'aucun paiement n'est délivré sans l'approbation appropriée. L'approbation doit être soumise à l'acquéreur qui met en évidence le fait que les fonds doivent être dépensés uniquement pour un but spécifique. L'utilisation d'espèces doit être limitée dans la mesure du possible, et toutes les utilisations de petite caisse doivent être documentées de façon appropriée avec des justificatifs externes, le cas échéant. La documentation à l'appui des transactions de petite caisse doit inclure : (a) l'objectif commercial pour l'utilisation de l'encaisse ;

- (b) la date ; (c) le montant payé ; (d) le nom de la personne distribuant les espèces ;
- (e) le nom de la personne recevant ces espèces du compte de la filiale de Berkshire ;
- (f) et le nom de l'ultime bénéficiaire des espèces, si différent.
- Les paiements aux Intermédiaires ne doivent être effectués que dans le pays où l'Intermédiaire fournit les services ou dans le pays, si différent, dans lequel l'Intermédiaire a son siège. La pratique de transférer des fonds sur des comptes dans d'autres pays que celui où se trouve les services ou le siège social de l'Intermédiaire n'est pas permis à moins que l'intermédiaire ne fournisse un objectif commercial légitime ainsi qu'une documentation appropriée, et que les transactions sont autorisées par l'agent de conformité de la filiale de Berkshire.
- L'accès aux systèmes de comptabilité ou données financières ne doit pas être octroyé aux personnes sans autorisation appropriée. La destruction ou le retrait des écritures comptables d'une filiale de Berkshire ne peuvent être entrepris que dans le respect de la Politique interne de la filiale de Berkshire et la Politique de Berkshire.

Toute personne ayant des raisons de penser qu'une violation de ces règles s'est produite dans une des filiales de Berkshire (y compris un paiement à un fonctionnaire qui aurait été mal qualifié dans les livres comptables d'une filiale de Berkshire) doit immédiatement signaler cette préoccupation à un supérieur hiérarchique ou à l'agent de conformité, ou par le biais de la hotline concernant l'éthique et la conformité de Berkshire. Toute demande de renseignements des vérificateurs indépendants ou internes d'une filiale de Berkshire doit recevoir une réponse exacte, complète et rapide.

Sur demande, chaque employé est tenu de coopérer avec Berkshire ou tout autre conseiller juridique extérieur engagé par Berkshire pour déterminer si une violation d'une politique de conformité de Berkshire ou toute autre filiale de Berkshire s'est produite. Cette coopération comprend la fourniture de l'information demandée et la participation aux entrevues, enquêtes et vérifications lorsque celle-ci est demandée.

### Les pénalités

Une violation de la loi FCPA peut entraîner de graves conséquences pour la filiale de Berkshire et pour les personnes concernées. Les sanctions pénales pour les personnes comprennent des amendes pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ par infraction et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour violation de la loi anti-corruption et des amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 000 \$ par infraction et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à vingt ans pour violations des dispositions comptables. Les dirigeants, administrateurs et employés peuvent être poursuivis même si l'entreprise pour laquelle ils travaillent ne l'est pas. Les amendes imposées à l'encontre de personnes pourraient ne pas être remboursées par Berkshire ou toute filiale de Berkshire.

Les dispositions pénales de la FCPA établissent que les entreprises peuvent se voir imposer une amende de 2 000 000 \$ pour une violation de la loi anti-corruption et jusqu'à 25 000 000 \$ pour chaque violation des dispositions comptables. En vertu d'autres dispositions relatives à la détermination des peines, ces amendes peuvent être encore plus élevées. La FCPA permet aussi une action civile qui peut entraîner une amende maximale de 10 000 \$ contre toute société ou

personne qui viole la loi FCPA, bien que cette somme puisse également augmenter considérablement en fonction des circonstances.

***Tous les paiements irréguliers interdits.*** Bien que la FCPA s'applique aux pots-de-vin versés à des fonctionnaires, des paiements irréguliers faits à d'autres personnes peuvent aller à l'encontre d'autres lois des États-Unis ou de la loi locale du pays dans lequel ces versements sont effectués. Cette Politique interdit expressément la promesse, l'autorisation, l'offre ou le paiement de pots-de-vin à toutes personnes, sous aucun prétexte, afin d'influencer leurs actions ou d'obtenir un certain avantage commercial, même si le destinataire est national ou étranger et le bénéficiaire est un fonctionnaire ou pas. Par exemple, les employés de la filiale de Berkshire ne doivent pas offrir ou payer quoi que ce soit de valeur aux gestionnaires, employés ou agents de clients ou aux clients éventuels pour les inciter à accorder un contrat à une filiale de Berkshire, pour influencer leurs actions ou pour obtenir tout autre avantage indu. Les employés de la filiale de Berkshire doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils offrent des repas, cadeaux ou autres prestations commerciales. Fournir des prestations commerciales dans un cadre commercial pour créer une bonne volonté peut être licite, mais fournir ou offrir des prestations commerciales avec l'intention ou l'espoir d'obtenir des conditions ou possibilités commerciales plus favorables qui ne pourraient être obtenues dans des circonstances différentes, est interdit. Il est interdit aux employés et Intermédiaires de la filiale de Berkshire et à la filiale de Berkshire de verser, directement ou indirectement, des pots-de-vin. Il leur est également interdit de recevoir ce type de paiements de toute personne ou société en échange de la fourniture d'un bénéfice indu tel que l'octroi de contrat à cette personne ou société.

=====  
***Instructions aux Sections III et IV :***

***Cette politique est principalement axée sur les lois et règlements américains. Parce que des conflits peuvent exister entre les lois américaines et les lois d'autres pays dans lesquels une filiale opère, chaque filiale de Berkshire située à l'extérieur des États-Unis ou avec des entreprises situées à l'extérieur des États-Unis doit entreprendre une analyse avant d'adopter les Sections III et IV de la présente politique pour confirmer qu'aucun aspect de ces Sections n'est en infraction avec les lois applicables non américaines. Si une filiale détermine que la mise en œuvre des politiques dans les Sections III et IV violerait le droit local, la filiale doit consulter le directeur financier de Berkshire pour recevoir des conseils supplémentaires sur les modifications possibles des politiques ci-dessous.***

=====  
**III. TRANSACTIONS INTERDITES AVEC CERTAINS PAYS/CERTAINES REGIONS ET CERTAINES PERSONNES**

Chaque filiale de Berkshire et ses employés doivent se conformer strictement à toutes les sanctions économiques et commerciales et aux programmes d'embargo en vertu de la loi américaine, des résolutions des Nations Unies et des lois et règlements d'autres pays auxquels elle est soumise. Garantir la conformité requiert une surveillance étroite, et parfois l'interdiction d'effectuer des transactions impliquant des pays et régimes visés par des sanctions, ainsi que des individus, entités, vaisseaux et avions visés par des sanctions (par exemple, les terroristes, les proliférateurs d'armes de destruction massive et les trafiquants de stupéfiants). Dans la plupart des cas, les violations peuvent entraîner des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison, une amende de 1 million de dollars, ou les deux, et des sanctions civiles d'un montant par violation

de jusqu'à 311 562 \$ ou deux fois la valeur de la transaction en cause. Les pénalités applicables pourront toutefois être plus élevées en fonction du type de violation et du régime légal concerné.

La plupart des restrictions commerciales décrites à la Section III de la présente Politique s'appliquent aux « personnes américaines » (« U.S. Persons »), y compris (i) toutes les sociétés organisées aux États-Unis et leurs succursales, (ii) toutes les entreprises et personnes situées aux États-Unis ou autrement soumises à la législation américaine (par exemple, via l'utilisation du système bancaire américain) et (iii) tous les citoyens américains et les résidents permanents étrangers, où qu'ils se trouvent (cela incluant les personnes des États-Unis agissant au nom de personnes étrangères). Dans le cadre de l'embargo américain contre Cuba et les sanctions applicables à l'Iran, telles que décrits ci-dessous, les entités étrangères détenues ou contrôlées par des personnes américaines sont également couvertes.

Les mesures énoncées dans cette Section III doivent être adoptées par toutes les filiales Berkshire qui sont organisées aux États-Unis ou qui ont des activités aux États-Unis. Toute filiale de Berkshire organisée à l'extérieur des États-Unis et qui n'a pas de filiales américaines doit évaluer soigneusement ses obligations juridiques à l'égard de ces restrictions commerciales, en tenant compte de facteurs tels que sa structure de propriété, la nationalité de ses employés, la nature et le lieu de son exploitation, ses relations avec des tiers (notamment ses relations bancaires), et son utilisation ou non de biens, services ou technologies soumis aux contrôles d'exportation américains, et adopter toutes les parties cette Politique qui sont applicables à ses activités, ou autrement prudentes, dans la mesure compatible avec la loi locale. Tout conflit potentiel entre la loi locale et les restrictions commerciales décrites ci-dessous doit être adressé par l'agent de conformité de la filiale de Berkshire en consultation avec le conseiller juridique et le chef de la direction financière de Berkshire ou toute autre personne désignée par le directeur financier de Berkshire.

**On trouvera ci-dessous des informations plus détaillées concernant certains programmes de sanctions spécifiques à certains pays ou activités.**

***Transactions avec Cuba, Iran, Corée du Nord, la Syrie et la région de Crimée en Ukraine.*** Les États-Unis ont mis en place un embargo complet contre les pays/régions géographiques suivants :

- Cuba ;
- Iran ;
- Corée du Nord ;
- Syrie ; et
- La région de la Crimée en Ukraine.

Ces programmes de sanctions et d'embargo interdisent, à quelques exceptions près, aux ressortissants des États-Unis de faire du commerce ou d'effectuer des transactions financières impliquant les pays/régions ci-dessus. Quelques exemples non exhaustifs de transactions qui peuvent être restreintes comprennent :

- Les importations aux États-Unis, et, dans certains cas, dans d'autres pays, de biens, de technologies, de logiciels ou de services provenant de, ou originaires de pays/régions sous embargo ;
- Les exportations des États-Unis ou, dans certains cas, des pays étrangers, de biens, de technologies, de logiciels ou de services, soit directement ou à l'aide d'intermédiaires, vers le pays ou la région sous embargo ;
- Les investissements dans les pays/régions sous embargo ;
- Négocier la vente de produits, technologies ou services à destination ou en provenance d'un pays ou d'une région sous embargo, même si l'opération se fait entièrement à l'extérieur des États-Unis ;
- Fournir des services d'assurance ou de réassurance aux entreprises ou propriétés situées dans l'un des pays ou l'une des régions sous embargo ou ses ressortissants, ou pour les importations en provenance de, ou exportations vers, le pays ou la région sous embargo ou ses ressortissants ; et
- D'autres opérations dans lesquelles une institution financière ou une autre personne agissant au nom de l'un des pays ou l'une des régions sous embargo détient un intérêt.

Les programmes d'embargo sont sujets à de fréquents changements. Des informations détaillées sur ces embargos, y compris des « FAQ » et d'autres recommandations, peuvent être obtenues sur le site Web de l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC ») à l'adresse <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information>, et les responsables Conformité des filiales de Berkshire sont encouragés à consulter régulièrement le site Web de l'OFAC et à s'inscrire pour être informés par l'OFAC lorsque des changements surviennent ou que de nouvelles informations ou directives sont disponibles.

En outre, aucun employé ou représentant de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire ne peut se rendre pour des raisons professionnelles dans les pays sous embargo énumérés ci-dessus sans l'approbation écrite préalable de l'agent de conformité de la filiale de Berkshire. Si un tel voyage est approuvé, il ne pourra être entrepris que conformément aux conditions de l'approbation. En outre, que le voyage soit effectué pour des raisons professionnelles ou personnelles, aucun employé de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire ne peut transporter dans ces pays des appareils mis à disposition par Berkshire ou par une filiale de Berkshire (ordinateurs portables, téléphones mobiles, tablettes ou autres appareils mobiles, etc.), et aucun appareil mobile personnel d'un employé transporté lors d'un tel voyage ne doit inclure une ou plusieurs applications permettant d'accéder au système de messagerie ou au réseau de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire.

***Transactions avec le Venezuela.*** En raison des craintes persistantes et croissantes du Gouvernement des États-Unis concernant l'évolution de la situation politique et sociale au Venezuela, l'OFAC avec d'autres agences fédérales, a développé et mis en œuvre un programme de sanctions portant sur des secteurs d'activité, des agences gouvernementales, des individus et des entités. Considérés ensemble et au regard de leur ampleur et de leur complexité, ces différents programmes de sanctions constituent *de facto* un embargo sur les transactions impliquant le Venezuela. En conséquence, Berkshire a pour politique de ne pas conduire d'activités commerciales avec le Venezuela ou dans ce pays, ni avec des individus ou entités représentant le gouvernement du Venezuela.

Pour garantir la conformité avec les lois et programmes de sanctions susmentionnés, **aucune filiale de Berkshire à laquelle cette Section III s'applique ne peut effectuer des transactions ou actions du type décrit ci-dessus qui impliquerait, directement ou indirectement, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, le Venezuela ou la région de Crimée de l'Ukraine**, sans la consultation préalable de l'agent de conformité de la filiale de Berkshire concernée en consultation avec le conseiller juridique et le Directeur financier de Berkshire ou toute autre personnes désignée par le Directeur financier de Berkshire.

**Sanctions sectorielles russes.** L'ordre exécutif 13662 autorise des sanctions sectorielles, en vertu de laquelle l'OFAC a désigné des entités qui doivent être opérationnelles dans trois secteurs désignés de l'économie russe (défense, énergie, et services financiers) pour leur inscription sur la liste d'identification des sanctions sectorielles (« liste SSI »). Les interdictions sont énoncées dans les quatre « Directives » de l'OFAC. Les Directives 1 (bancaire), 2 (énergie) et 3 (défense) interdisent généralement aux personnes américaines ou aux personnes résident aux États-Unis d'être impliqués dans les « nouvelles dettes » des entités SSI désignées en vertu de la directive en vigueur (ainsi que dans le « nouveau capital » pour les banques en vertu de la Directive 1). Précision importante : la définition des « nouvelles dettes » inclut les crédits commerciaux proposés aux clients SSI. La Directive 4 (énergie) interdit aux ressortissants des États-Unis ou aux personnes résident aux États-Unis de fournir des biens, des services (à l'exception des services financiers), ou de la technologie à toute entité SSI désignée en vertu de la Directive 4 relative aux projets d'exploration et de production de pétrole de trois types (eau profonde, zones extracôtières de l'Arctique et de schiste) pouvant potentiellement produire du pétrole dans la Fédération russe ou ses eaux côtières revendiquées. De plus, pour ce qui concerne les projets démarrés le lundi 29 janvier 2018 et ultérieurement, la Directive 4 été élargie de manière à couvrir l'eau profonde, la zone extra côtière de l'Arctique et les projets de schiste partout dans le monde (et pas seulement dans la Fédération russe) dans lesquels une entité SSI désignée en vertu de la Directive 4 est titulaire d'une participation équivalente à 33 % ou plus, que ce soit de manière directe ou indirecte. En outre, pour toutes les directives, si une entité qui n'apparaît pas sur la liste SSI est détenue à 50 % ou plus directement ou indirectement par un ou plusieurs SSI désignés en vertu de la même directive, alors l'entité sera soumise à cette directive même si elle n'est pas elle-même répertoriée sur la liste SSI. Par conséquent, il est important de mener une diligence raisonnable en matière de propriété des partenaires commerciaux potentiels, ainsi que de procéder à un examen par rapport à la liste SSI et aux autres listes applicables. Avant d'entreprendre une activité quelconque impliquant ces secteurs russes, les filiales de Berkshire doivent adopter des politiques et procédures de fonctionnement détaillées et écrites concernant la manière dont les activités doivent être menées dans le stricte respect de ces réglementations et soumettre ces politiques et procédures à l'approbation préalable du Directeur financier de Berkshire ou toute autre personne désignée par le Directeur financier.

**Transactions avec la Chine.** La Chine fait depuis peu l'objet de sanctions économiques et de mesures de contrôle des exportations américaines importantes qui restreignent les transactions avec des entreprises ou individus chinois, ou qui interdisent ou imposent des licences pour certaines exportations et réexportations américaines vers la Chine. De nombreuses agences gouvernementales des États-Unis ont mis à jour leurs différentes listes pour inclure des agents et entités du Gouvernement chinois, ainsi que de nombreuses entités et personnes privées. En vertu de la réglementation américaine sur l'administration des exportations (« EAR ») décrite à la Section IV de la présente Politique, la liste des entités du Bureau de l'Industrie et de la Sécurité du Département du Commerce américain (« BISS ») identifie de nombreuses sociétés chinoises bien connues ainsi que leurs filiales mondiales (Huawei, notamment) vers lesquelles les exportations et les réexportations américaines ne sont pas autorisées sans une licence délivrée par le BISS. Par

ailleurs, l'EAR applique des mesures de contrôles des utilisations finales, et impose une licence d'exportation et de réexportation (avec une politique de refus) pour certains articles commerciaux lorsqu'ils sont expédiés à des entreprises en Chine qui fabriquent et soutiennent également des articles de défense destinés à l'armée chinoise ou à des entreprises qui soutiennent les efforts de renseignement militaire chinois. Pour aider les exportateurs à appliquer ces contrôles, le BISS a récemment introduit la « Military End-Users List » (liste des utilisateurs finaux militaires) (Supplément 7, Partie 744, de l'EAR) et la « Military-Intelligence End-Users List » (liste des utilisateurs finaux du renseignement militaire) (Section 744.22 de l'EAR). L'administration américaine a également modifié son approche en ce qui concerne le traitement de Hong-Kong, en supprimant des règles et autorisations de licence d'exportation distinctes et en exigeant que l'origine chinoise, et non pas de Hong-Kong, des biens importés soient reflétée. Des lois récentes en matière de droits de l'homme visent également le travail forcé en Chine, ce qui a conduit l'interdiction des importations aux États-Unis de plusieurs produits fabriqués dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang, notamment des produits agricoles, électroniques et pour l'industrie automobile (voir l'Avis OFAC de 2021 aux entreprises relatif à la chaîne d'approvisionnement au Xinjiang). Ces restrictions et d'autres encore se développent rapidement. Les filiales de Berkshire qui font des affaires avec la Chine ou en Chine sont encouragées à examiner régulièrement ces restrictions pour s'assurer de la conformité de leur politique et procédures concernant les exigences et sanctions économiques actuelles en matière d'importation et d'exportation.

***Opérations avec certains individus, entités et groupes bloqués.*** Les États-Unis ont également adopté des programmes de sanctions économiques et commerciales qui interdisent aux « personnes américaines », y compris les sociétés situées en dehors des États-Unis qui appartiennent à une société mère américaine, de se livrer à des transactions non autorisées, de presque toute nature, avec des individus, entités, navires, et avions désignés. Le gouvernement américain identifie ces individus, entités, vaisseaux et avions en indiquant leurs noms sur la liste des « Specially Designated Nationals and Blocked Persons List » (la liste « SDN ») maintenue par l'OFAC. D'autres listes de parties dont diverses transactions sont restreintes ou interdites incluent notamment la « Entity List » (liste des entités), la « Denied Persons List » (liste des personnes refusées) et la « Unverified List » (liste non vérifiée), chacune étant maintenue par le BIS, et la Debarred Parties List maintenue par la Direction des contrôles commerciaux en matière de défense du Département d'État.

La liste SDN comprend les entités qui ont adopté une attitude hostile envers les intérêts politiques étrangers et la sécurité nationale américaine, telle que les « organisations criminelles transnationales », les « trafiquants de stupéfiants », les « organisations terroristes », les « proliférateurs d'armes de destruction massive » et d'autres activités telles que la cybercriminalité, l'ingérence électorale et les violations en matière de corruption et de droits de l'homme. Les autres personnes figurant sur la liste des personnes et entités des pays et régions sous embargo décrits ci-dessus (à savoir, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et la région criméenne de l'Ukraine), ainsi que d'autres ayant pris part à des actes impliquant certains pays ou régions, y compris, mais non limité, aux Balkans, au Belarus, à la Birmanie (Myanmar), à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo, à l'Éthiopie, à Hong Kong, à l'Irak, au Liban, à la Libye, au Mali, au Nicaragua à la Russie, à la Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan et Darfour, à l'Ukraine, au Venezuela, au Yémen et au Zimbabwe.

La liste SDN est régulièrement mise à jour (parfois, jusqu'à plusieurs fois par semaine) et est disponible sur internet à : <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/specially-designated-nationals-and-blocked-persons-list-sdn-human-readable-lists>.<sup>1</sup>

Les personnes soumises à des sanctions de l'OFAC comprennent non seulement les personnes nommées sur la liste SDN, mais également les personnes qui sont détenues directement ou indirectement à 50 % ou plus au total par une ou plusieurs entités figurant sur la liste SDN. Ces entités doivent être traitées comme des parties désignées ou bloquées. Il est donc important de connaître la structure de propriété des entreprises avec lesquelles des transactions sont effectuées pour déterminer si l'entreprise, même si elle n'est peut-être pas elle-même un SDN, est un SDN si la Règle des 50 % de l'OFAC est appliquée. Cette analyse nécessite souvent de connaître les propriétaires des entreprises. En plus de toutes les personnes explicitement nommées sur la liste SDN ou qui sont des SDN en appliquant la Règle des 50 % de l'OFAC, les exigences en matière d'embargo s'appliquent aux gouvernements de Cuba, d'Iran, de Corée du Nord et de Syrie ; ainsi que la plupart des individus et entités cubains et toutes les institutions financières iraniennes.

En plus d'être interdit de s'engager dans des transactions avec des SDN, les « personnes américaines » qui entrent en possession ou contrôlent une propriété dans laquelle un SDN a un intérêt, doivent « bloquer » ou « geler » cette propriété (par exemple, en plaçant les fonds en question dans un compte bloqué) et signaler le blocage à l'OFAC dans les 10 jours ouvrables. Ceci concerne un contexte bancaire le plus souvent mais peut être une raison pour laquelle un vendeur (basé n'importe où dans le monde) n'arrive pas à être payé pour des services déjà rendus ou des biens déjà livrés.

Avant de conclure une transaction et d'expédier des marchandises, chaque filiale de Berkshire vérifiera si les parties (y compris les fournisseurs et les clients) et le cas échéant leurs propriétaires, figurent sur la liste SDN et autres listes associées, y compris la liste SSI, afin d'identifier les éventuelles restrictions qui pourraient bloquer ou restreindre la transaction. Le Gouvernement américain a consolidé les listes des États-Unis dans la liste de contrôle consolidée disponible sur <https://legacy.export.gov/csl-search>. Pour éviter les contrôles manuels, plusieurs éditeurs de logiciels proposent des outils de contrôle automatisé. Les filiales de Berkshire sont encouragées, dans le cadre de leurs évaluations des risques, à examiner si l'acquisition d'un outil de contrôle pourrait être judicieux compte tenu du volume et de la nature de leurs transactions. Chaque filiale de Berkshire qui opte pour un outil de contrôle automatisé devra s'assurer que ledit outil couvre toutes les Listes américaines applicables ainsi que toutes les autres listes applicables dans des pays dans lesquels ou avec lesquels la filiale exerce ses activités.

Chaque filiale doit élaborer une procédure fondée sur le risque pour contrôler les transactions et garantir leur conformité avec ce qui précède. Les filiales doivent surveiller la conformité avec la Section III de la présente Politique.

Aucune filiale ou employé de Berkshire à qui cette Section III s'applique ne peut se livrer à des transactions, ou à la conduite d'activités avec, toute personne, entité, navire, aéronef figurant sur la liste SDN (ou qui est autrement bloqué), que ce soit directement, ou indirectement, et toutes

---

<sup>1</sup> Le site Web de l'OFAC propose également un moteur de recherche pour la liste SDN et d'autres listes maintenues par l'OFAC à l'adresse <http://sdnsearch.ofac.treas.gov/>.



les relations avec les personnes qui figurent ou sont soupçonnées de figurer sur la liste SDN doivent être immédiatement signalées à l'agent de conformité de la filiale de Berkshire.

**Ransomware.** L'OFAC a émis un avis concernant le paiement d'une rançon dans le cadre d'attaques utilisant des logiciels malveillants. Des personnes associées à plusieurs types de logiciels malveillants ont été ajoutés à la liste SDN, notamment des personnes liées à Triton, Cryptolocker, SamSam, WannaCry 2.0 et Dridex, ainsi que des entreprises qui facilitent les transactions financières pour les acteurs du ransomware, notamment SUEX. Par ailleurs, l'OFAC a récemment publié des directives destinées à aider le secteur des monnaies virtuelles à se conformer aux sanctions de l'OFAC([https://home.treasury.gov/system/files/126/virtual\\_currency\\_guidance\\_brochure.pdf](https://home.treasury.gov/system/files/126/virtual_currency_guidance_brochure.pdf)).

Comme énoncé ci-dessus, il est interdit pour les citoyens et résidents américains de traiter avec des personnes figurant sur la Liste SDN ou des entités détenues directement ou indirectement à 50 % ou plus au total par une ou plusieurs SDN, et l'OFAC a déclaré que les demandes de licences autorisant les paiements liés à des attaques de ransomware à des SDN se verront opposer une présomption de refus. Les filiales de Berkshire qui subissent des attaques de ransomware de la part de cybercriminels malveillants, ou qui fournissent des services d'assurance ou de réassurance couvrant des demandes ou paiements liés à des cyberattaques de ransomware, doivent effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer que la partie qui demande un paiement lié à une attaque de ransomware n'est pas un SDN ou autrement soumis à des sanctions commerciales. Un paiement lié à une attaque de ransomware, lorsqu'une filiale de Berkshire est la victime, ne doit être fait par la filiale en question qu'après avoir été approuvé par le Responsable Conformité de la filiale de Berkshire concernée. Dans les cas où la filiale de Berkshire a fourni des services d'assurance ou de réassurance couvrant une demande ou un paiement lié à une cyberattaque de ransomware, les demandes d'indemnisation au titre de l'assurance ou réassurance ne doivent être versées que si elles sont conformes aux procédures écrites de vérification préalable en matière de ransomware telles qu'approuvées par le Responsable Conformité de la filiale en question. L'OPAC recommande aussi fortement de signaler rapidement une telle demande aux autorités chargées de l'application de la loi. Les dernières directives de l'OFAC sur les risques de sanctions pour facilitation de paiements liés à des attaques de ransomware contiennent des informations importantes sur les exigences de l'OFAC concernant la réduction du risque d'extorsion par un acteur sanctionné grâce à l'adoption ou à l'amélioration des pratiques de cybersécurité, ainsi qu'à la coopération avec l'OFAC et les forces de l'ordre, peuvent être consultées à l'adresse suivante : ([https://home.treasury.gov/system/files/126/ofac\\_ransomware\\_advisory.pdf](https://home.treasury.gov/system/files/126/ofac_ransomware_advisory.pdf)).

Le Département du Trésor des États-Unis a également exhorté les organisations de toutes tailles à prendre des mesures pour réduire leur risque d'attaques de ransomware et à renforcer leur résilience en matière de cybersécurité. Il a également créé le site Web [www.stopransomware.com](http://www.stopransomware.com), qui rassemble des outils et des ressources provenant de plusieurs agences du gouvernement fédéral que les organisations peuvent utiliser pour en savoir plus sur les principes du ransomware, ainsi que la manière de se protéger, de signaler les incidents et de demander une assistance technique.

**La facilitation.** Aucune filiale et aucun employé de Berkshire, où qu'il soit, ne doit faciliter les transactions avec un pays ou un individu sous embargo et visé par ses sanctions, y compris ceux figurant sur la liste SDN, sans qu'une licence appropriée ou autre autorisation n'ait été émise. La « Facilitation » est « une action non autorisée effectuée par un ressortissant des États-

Unis qui aide ou soutient des activités de négociation avec [une sanction cible] par toute personne, » avec certaines exceptions restreintes (p. ex., activités d'une nature « purement administrative », ou d'une « nature déclarative qui n'entraîne pas le commerce ou les transactions financières »).

Si vous recevez une communication de la part d'une filiale étrangère de Berkshire qui pourrait être liée à une ou plusieurs transactions qui seraient interdites si elles étaient effectuées par une personne américaine (« U.S. Person ») ou aux États-Unis, veuillez consulter l'agent de conformité de votre filiale ou un conseiller externe avant de répondre à cette communication ou d'engager une discussion concernant la transaction.

Toute activité ou communication avec des filiales étrangères de Berkshire ou leur personnel, que cela soit aux États-Unis ou à l'étranger, qui pourrait être interprétée comme facilitant de telles transactions est strictement interdite. L'OFAC interprète ces termes de manière très large. Par exemple, il y a facilitation si une filiale ou un employé de Berkshire :

- Modifie les politiques ou les procédures dans le but de permettre à une société affiliée étrangère d'accepter une transaction impliquant une partie interdite.
  - Vous ne pouvez pas modifier la politique ou la procédure d'exploitation d'une société affiliée étrangère, ou celles d'une société affiliée étrangère, pour permettre à une société affiliée étrangère d'accepter ou d'exécuter un contrat, un engagement ou une transaction spécifique impliquant une partie interdite sans l'approbation de la personne américaine, dès lors que cette transaction nécessitait auparavant l'approbation de la personne américaine et que cette transaction par la société affiliée étrangère serait interdite par cette partie si elle était exécutée directement par une personne américaine ou depuis les États-Unis.
  - Vous ne pouvez pas modifier les politiques et procédures opérationnelles d'une société affiliée particulière dans le but spécifique de faciliter des transactions qui seraient interdites par les lois américaines sur les sanctions si elles étaient effectuées par une personne américaine ou depuis les États-Unis.
- Répond à une demande de proposition impliquant une partie ou un pays interdit.
  - Vous ne pouvez pas répondre à des bons de commande, appels d'offres ou propositions commerciales similaires d'une personne étrangère impliquant une partie ou un pays interdit auquel la personne américaine ne pourrait pas répondre directement en vertu des lois américaines sur les sanctions.
- Vote officiellement ou officieusement sur une transaction (par exemple en tant que membre du conseil d'administration), approuve, ordonne ou exécute des documents de transaction, dès lors que la transaction serait interdite si elle était effectuée par une personne américaine ou aux États-Unis.
- Permet à une filiale étrangère de Berkshire d'utiliser les ressources d'une entité Berkshire américaine (systèmes informatiques, logiciels sous licence, relations bancaires, supervision opérationnelle, services de gestion ou juridiques, etc.) pour

faciliter ses transactions, dès lors que la transaction serait interdite si elle était effectuée par une personne américaine ou aux États-Unis.

La règle de facilitation n'interdit *pas* les activités suivantes en relation avec des transactions qui contreviennent aux lois sur les sanctions américaines ou qui y contreviendraient si elles étaient effectuées par des personnes américaines :

- Conseils et recommandations sur les exigences et conditions de conformité aux lois américaines, pour autant que ces conseils et recommandations ne facilitent pas des transactions qui contreviennent aux lois sur les sanctions américaines ou qui y contreviendraient si elles étaient effectuées par des personnes américaines.
- Réception passive d'informations de reporting financier, à condition que toute communication ou discussion de suivi concernant ces informations ainsi reçues soit soumise à l'obligation de consultation susmentionnée.

**Sanctions secondaires.** Le Gouvernement américain gère également des programmes de « sanctions secondaires », dans de nombreux cas prescrits par la loi, en vertu desquels des sanctions peuvent ou doivent être imposées à des personnes étrangères qui s'engagent dans des relations avec des SDN ou d'autres activités contraires à la sécurité nationale ou à la politique étrangère des États-Unis. Ces sanctions secondaires visent à réglementer les activités des entreprises étrangères qui n'ont aucun lien avec les États-Unis en imposant des conséquences si elles se livrent à de telles activités. Les sanctions secondaires sont particulièrement fréquentes dans le contexte des programmes de sanctions contre l'Iran et la Russie, mais de nombreux autres programmes de sanctions utilisent également des éléments de sanctions secondaires. En vertu des sanctions secondaires, les entreprises étrangères qui font des affaires avec des SDN et pays sous embargo peuvent faire l'objet de conséquences susceptibles d'impacter leur capacité à faire des affaires avec les États-Unis, y compris une interdiction d'accéder au système financier américain et/ou la désignation de la personne étrangère en tant que SDN. Les filiales non américaines de Berkshire doivent s'informer sur les risques éventuels de sanctions secondaires et les prendre en considération lorsqu'elles traitent avec des SDN ou s'engagent dans d'autres transactions étant susceptibles d'entraîner un risque de sanctions secondaires.

**La divulgation d'activités liées à l'Iran.** L'article 13 de la Securities Exchange Act de 1934 exige que certains émetteurs inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), y compris Berkshire, divulguent, à la SEC, dans leurs documents publics et dans les rapports distincts si l'émetteur ou l'une de ses filiales a sciemment pris part à certaines activités liées à l'Iran. Pour ces émetteurs, les rapports trimestriels et annuels doivent inclure la divulgation sur toutes les activités qui se sont produites au cours de la période couverte par le rapport (*par exemple*, pour un rapport annuel, au cours de l'année fiscale). La divulgation est requise en ce qui concerne les activités de chacune des filiales de Berkshire, qui sont considérées comme des affiliées en vertu de la loi.

Un large éventail d'activités sont soumises à une obligation de déclaration, y compris les activités relatives au secteur de l'énergie, aux capacités militaires, à la suppression des droits de l'homme ou qui impliquent certaines transactions financières en Iran ou une ou des personnes figurant sur la liste SDN. Les activités sujettes à déclaration comprennent, entre autres :

- Certaines activités relatives à l'industrie pétrolière iranienne, telles que la fourniture de services d'assurance et de réassurance contribuant à la capacité de l'Iran d'importer des produits pétroliers raffinés ;
- Certaines activités qui contribuent sensiblement à la capacité de l'Iran d'acquérir ou de développer un nombre déstabilisant et des types d'armes conventionnelles avancées ou des armes de destruction massive ; et
- Certaines activités de soutien à l'acquisition ou l'utilisation de produits ou technologies, par l'Iran, qui sont susceptibles d'être utilisés pour commettre des violations des droits de l'homme contre le peuple iranien.

En outre, la loi exige que les émetteurs divulguent toutes les opérations ou transactions avec toute personne ou entité désignée comme un terroriste mondial ou un proliférateur d'armes de destruction massive et figurant sur la liste SDN (qu'ils soient ou non liés à l'Iran).

Le rapport doit inclure des informations détaillées telles que la nature et l'étendue de l'activité, le chiffre d'affaires et les bénéfices nets (le cas échéant) attribuable à l'activité, et si la société a l'intention de continuer l'activité. Ces informations sont mises à la disposition du public, et peuvent donner lieu à une enquête ou l'imposition de sanctions par le gouvernement américain.

Si des employés d'une filiale de Berkshire ont des raisons de croire qu'une activité quelconque potentiellement sujette à déclaration s'est produite, ils doivent immédiatement le signaler au Directeur Financier de Berkshire, afin qu'une décision puisse être prise quant à savoir si l'activité doit être divulguée en vertu de la loi américaine. Parce qu'il n'y a pas de seuil de matérialité pour les opérations soumises à l'obligation de divulgation, il est important que Berkshire soit mis au courant de toutes ces activités, même celles qui peuvent sembler mineures ou accessoires.

***La conformité continue.*** Au fur et à mesure que les programmes de politique étrangère et de lutte contre le terrorisme évoluent et que les règles changent, la nature et l'étendue des activités autorisées et interdites peuvent également changer. Par exemple, d'autres pays ou personnes pourraient faire l'objet de sanctions ou d'embargos ou des embargos existants pourrait être levés ou certains programmes de sanctions assouplis. En outre, des exigences supplémentaires ou différentes peuvent s'appliquer aux sociétés de Berkshire qui ne sont pas des personnes américaines ou qui font des affaires à l'extérieur des États-Unis. Chaque filiale de Berkshire devra surveiller les programmes de sanctions applicables et autres restrictions commerciales pour garantir que ses politiques restent actuelles. Les employés de la filiale de Berkshire doivent consulter leur agent de conformité pour confirmer la conformité aux exigences applicables avant de conclure tout contrat ou relation commerciale avec des personnes ou impliquant des pays sous sanctions ou sous programmes d'embargos éventuels.

Des directives concernant les attentes de l'OFAC en matière de conformité et d'évaluation du risque sont disponibles sur [https://home.treasury.gov/system/files/126/framework\\_ofac\\_cc.pdf](https://home.treasury.gov/system/files/126/framework_ofac_cc.pdf).

#### **IV. AUTRES OPÉRATIONS RESTREINTES**

***Les lois anti-boycott des États-Unis.*** Les lois anti-boycott des États-Unis interdisent aux entreprises américaines et leurs affiliés étrangers « contrôlés de fait », dans la mesure où le

commerce des États-Unis est impliqué, de participer à des boycotts étrangers que les États-Unis n'autorisent pas. En outre, si une demande de boycott est reçue, elle doit être signalée au Ministère du commerce dans les 30 jours suivant la fin du trimestre civil au cours duquel elle a été reçue. La participation à un boycott étranger non autorisé peut aussi avoir des conséquences fiscales négatives.

Bien que la loi anti-boycott s'appliquent à tous les boycotts non autorisés par les USA imposés par des pays étrangers, le boycott d'Israël par la Ligue Arabe est le boycott économique principale étranger couvert. Bien que le Département du Trésor a identifié l'Irak, le Koweït, le Liban, la Libye, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie et le Yémen, comme les pays qui boycottent, d'autres pays peuvent également être à la source de demandes de boycottage.

C'est la politique de chaque filiale de Berkshire de se conformer pleinement à toutes les lois anti-boycott des États-Unis. Aucune filiale ou aucun employé de Berkshire ne peut prendre les mesures qui, directement ou indirectement, soutiennent le boycott d'Israël ou tout autre boycott étranger non autorisé par les États-Unis. Tout employé ayant des préoccupations quant à savoir si une transaction implique des règles anti-boycott américain, ou les lois de boycottage ou d'anti-boycott de tout autre pays, doit consulter l'agent de conformité de la filiale et ne doit pas procéder à la transaction avant d'avoir reçu un avis favorable. De plus, si des employés reçoivent une demande de boycott, ils doivent immédiatement en aviser l'agent de conformité de la filiale.

***La conformité en matière d'exportation et d'importation.*** Par le biais de lois et règlements, y compris, mais non limité à, l'International Traffic in Arms Regulations (« ITAR »), l'EAR, les réglementations relatives à l'importation d'armes, de munitions et de matériels de guerre, et les lois et règlements douaniers américains (collectivement appelés « Lois de contrôle sur les exportations et importations américaines »), le gouvernement américain contrôle l'importation (permanents et temporaires) et l'exportation (temporaires et permanentes) directement à partir des États-Unis, ou indirectement de ou par un pays étranger, de produits, logiciels et technologies et de données techniques et la fourniture de services de défense à des étrangers. En outre, l'ITAR comprend les exigences relatives à l'enregistrement des fabricants américains (y compris les transformateurs) et les courtiers de certains articles de défense soumis à l'ITAR, même si ces entreprises n'exportent pas des USA. L'ITAR et l'EAR interdisent l'exportation et la réexportation de tous les produits faisant l'objet de leurs contrôles respectifs, et les exportations prévues de la technologie/données techniques et des logiciels couverts, et la fourniture de services de défense et de certains services de courtage (même par les entreprises organisées à l'étranger) sans une licence d'exportation applicable ou une approbation ayant été émise, ou une dispense ou exception applicable disponible. L'EAR et l'ITAR interdisent également la diffusion non autorisée d'informations techniques contrôlées à un ressortissant étranger ; même lorsqu'un tel transfert a lieu aux États-Unis, les réglementations « considèrent » qu'une telle diffusion est une exportation vers le ou les pays de leur nationalité (ce qui est souvent appelé une « exportation prévue »). Les agences responsables de l'administration de l'EAR et de l'ITAR ont également publié des listes de parties avec lesquelles diverses transactions d'exportation ou de réexportation sont restreintes ou interdites (voir ci-dessus la section *Opérations avec certains individus, entités et groupes bloqués*). C'est la politique de chaque filiale de Berkshire de se conformer pleinement aux lois de contrôle des exportations et importations ainsi qu'aux lois locales en vigueur en matière d'exportation et d'importation. Chaque filiale de Berkshire doit évaluer ses opérations afin de déterminer si elle est soumise au présent règlement et, le cas échéant, élaborer des procédures appropriées pour s'attaquer à ses propres risques de conformité.

## V. MAINTIEN DE SERVICES D'INTERMÉDIAIRES

Avant de s'engager dans des activités avec des intermédiaires, chaque filiale de Berkshire doit effectuer une diligence raisonnable exhaustive, appropriée, et documentée par écrit, concernant les intermédiaires, y compris les agents, revendeurs, distributeurs, lobbyistes, partenaires de coentreprise, courtiers en douane, transitaires ou autres entrepreneurs. Chaque filiale de Berkshire utilisant les services de ces Intermédiaires doit élaborer et maintenir des procédures de diligence raisonnable documentées et appropriées aux risques présentés, permettant au personnel de la filiale chargé de la conformité d'évaluer et de tenir compte des raisons commerciales impliquant le besoin d'assistance par le tiers, ainsi que les risques de conformité posés par les partenaires tiers, y compris la réputation du partenaire tiers et ses relations, le cas échéant, avec des fonctionnaires étrangers ou des membres de la famille de fonctionnaires étrangers, ainsi que toute alerte (« red flag ») en matière de risque de conformité. Chaque filiale de Berkshire est tenue de surveiller, évaluer, et gérer les risques de conformité liés au recours à des intermédiaires pendant toute la durée de la relation, et non pas simplement durant le processus d'intégration du nouveau partenaire, en actualisant régulièrement la diligence raisonnable des intermédiaires. Les filiales doivent mettre à jour la diligence raisonnable des Intermédiaires qui sont confrontés à un risque évalué comme plus élevé en matière de conformité FCPA au moins tous les trois ans, et établir un calendrier approprié basé sur le risque pour les Intermédiaires à plus faible risque.

La diligence raisonnable réalisée sur les Intermédiaires devra inclure, au minimum, une évaluation documentée des propriétaires et de la direction de la partie tierce pour déterminer si l'un d'entre eux est affecté par une inclusion sur les listes américaines des personnes interdites, telle que la liste SDN ou si l'un d'entre eux peut être qualifié de fonctionnaire étranger en vertu de la FCPA, et une évaluation du caractère, des qualifications, de l'expérience, de la réputation d'intégrité et de la capacité prouvée de la partie tierce de fournir le service pour lequel elle a été retenue. Les facteurs utilisés contre le maintien d'une partie tierce comprennent, mais ne sont pas limités, aux demandes inhabituelles d'indemnisation et paiements inhabituels, modalités de livraison ou de destination ainsi que la découverte de faits, circonstances ou « drapeaux rouges » qui pourraient suggérer que l'utilisation de l'Intermédiaire pourrait créer un risque de conformité plus important en vertu de la FCPA. Voici des exemples de quelques drapeaux rouges qui sont associés à une augmentation du risque de conformité de la FCPA :

- La transaction implique un pays reconnu pour avoir un niveau élevé de corruption, sur la base de son Indice de perceptions de la corruption (IPC).
- Un contrôle de référence révèle des failles dans l'historique de l'Intermédiaire.
- La diligence raisonnable révèle que l'Intermédiaire est une société écran ou qu'il y a autre chose peu orthodoxe concernant la structure de l'Intermédiaire.
- L'Intermédiaire demande un paiement sur un compte à l'étranger ou des modalités de paiement non courantes.
- L'Intermédiaire n'est pas clairement qualifié ou n'a pas l'expérience nécessaire pour accomplir les fonctions pour lesquelles il a été embauché.
- L'Intermédiaire est recommandé par un fonctionnaire.
- L'Intermédiaire est partiellement détenu ou contrôlé par un fonctionnaire.

- L'intermédiaire a une relation familiale ou professionnelle proche avec un fonctionnaire ou est parent d'un fonctionnaire, ou fait d'importantes contributions aux fonctionnaires.
- L'Intermédiaire facture au-dessus des prix du marché pour ses services.
- L'Intermédiaire indique qu'une somme d'argent spécifique peut être nécessaire pour obtenir des contrats ou pour fermer un certain contrat.
- L'Intermédiaire sollicite le remboursement d'une dépense extraordinaire, mal documentée ou de dernière minute.
- L'Intermédiaire émet des objections quant aux représentations, garanties et engagements et aux termes anti-corruption applicables de la FCPA dans les contrats avec la filiale de Berkshire.
- L'Intermédiaire refuse de signer les certifications de conformité de la FCPA.
- L'Intermédiaire refuse de divulguer sa propriété, y compris tout bénéficiaire ou autres propriétaires indirects, directeurs ou employés ou demande que l'identité de ses propriétaires, directeurs ou employés ne soit pas divulguée.
- L'Intermédiaire demande des honoraires sur résultats ou conditionnels importants.

Pour tout intermédiaire et lorsqu'il existe un risque tangible que ledit Intermédiaire interagisse avec des fonctionnaires ou présente un risque en vertu de la FCPA ou de conformité commerciale, les filiales de Berkshire sont tenues d'avoir un accord écrit stipulant des termes contractuels de conformité commerciale concernant la lutte anti-corruption appropriée aux risques présentés, cela incluant les droits d'audit, et doivent demander à l'Intermédiaire d'exécuter une certification annuelle de conformité appropriée aux lois anti-corruption et/ou commerciales, y compris la FCPA. Ces certifications de conformité doivent être mises à jour annuellement et maintenues par la filiale.

## **VI. DILIGENCE RAISONNABLE POUR LES FUSIONS ET ACQUISITIONS**

Lorsqu'une fusion ou acquisition est finalisée, des efforts seront déployés pour veiller à ce que la présente Politique et toute autre politique de l'entité Berkshire acquéreuse soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, dans la mesure des possibilités pratiques, pour l'entité nouvellement acquise ; et une formation sur la conformité en matière de lutte anti-corruption sera conduite conformément à la présente Politique pour les directeurs, agents et employés concernés de ladite entité nouvellement acquise. Suite à l'acquisition, la filiale de Berkshire acquéreuse veillera également à réaliser une évaluation approfondie et documentée des opérations individuelles et des risques de conformité de la société acquise, en cernant les domaines de risque de conformité abordés dans ce document et qui s'appliquent à la société acquise en raison de la nature unique de ses activités commerciales et de la situation géographique de cette dernière. Sur la base de cette évaluation documentée des risques, la filiale acquéreuse de Berkshire exigera de l'entreprise acquise qu'elle mette en œuvre et adopte des politiques et procédures supplémentaires, le cas échéant, afin de maintenir une politique de conformité efficacement conçue et adaptée aux risques de conformité spécifiques auxquels la filiale est confrontée.

## **VII. MISE EN ŒUVRE ET FORMATION**

***Distribution.*** Les Directeurs Généraux de filiales de Berkshire sont responsables de l'application et du respect de la présente Politique dans son domaine de responsabilité, y compris

la distribution de cette Politique aux directeurs dont ils sont les responsables, ainsi qu'aux autres personnes qui gèrent les secteurs de risques abordés dans ce document, y compris, chaque employé, agent ou manager qui est susceptible de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations commerciales avec des fonctionnaires ou de gérer les personnes susceptibles de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations commerciales avec des fonctionnaires.

Les filiales de Berkshire doivent, dans la mesure du possible, rendre les politiques de conformité commerciale, politiques anti-corruption et politiques en matière de sanctions disponibles électroniquement pour leurs employés, dans leur langue maternelle et dans un format facilement consultable qui permettra aux dites politiques d'être facilement et régulièrement actualisées. En se basant sur leur évaluation du risque, les filiales de Berkshire doivent également envisager d'utiliser l'analyse des données pour comprendre quelles sont les politiques de conformité les plus consultées. Les filiales de Berkshire devront s'assurer que le personnel chargé de l'administration du programme de conformité anti-corruption, de conformité commerciale et de conformité en matière de sanctions, reçoivent une formation spécifique afin de pouvoir remplir efficacement leur rôle.

**Formation.** La présente Politique et toute documentation connexe (ainsi que toute politique d'une filiale étant plus robuste) doivent être incluses dans tous les manuels de l'employé de chaque filiale de Berkshire, et doivent être fournies à chaque membre de la haute direction de chaque filiale de Berkshire et seront accessibles à tous les employés des sociétés Berkshire en anglais et les langues locales applicables à chaque filiale. L'examen et l'explication de cette Politique et toute documentation connexe (cela incluant toute politique plus robuste en matière de lutte anti-corruption, de contrôle des exportations ou de programmes de sanctions) doivent faire partie de la formation de chaque manager de filiale de Berkshire et pour : (i) chaque employé ou manager qui est susceptible de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations commerciales avec des fonctionnaires ou de gérer les personnes susceptibles de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations commerciales avec des fonctionnaires ; et (ii) les employés dont les activités commerciales ont un impact sur la conformité commerciale. Une formation périodique doit être dispensée à ces employés afin qu'ils aient les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour effectuer leur tâches de manière efficace et dans le respect de la FCPA et des lois anti-corruption et anti-fraude ainsi que les lois sur les sanctions et anti-boycott et la législation douanière. Pour les Intermédiaires qui peuvent avoir des relations commerciales directes ou indirectes avec les fonctionnaires pour le compte d'une filiale de Berkshire, chaque filiale de Berkshire doit confirmer par le biais d'une diligence raisonnable, que cet Intermédiaire dispose d'un programme de formation adéquat ou il doit adopter une procédure afin d'assurer une formation pour lutter contre la fraude et la corruption en utilisant une approche basée sur le risque. La procédure devra inclure une formation de perfectionnement périodique pour ces Intermédiaires. Le cas échéant, la formation des employés et Intermédiaires sera effectuée dans la langue maternelle de l'auditoire ; autrement, la formation sera donnée en anglais avec traduction si nécessaire. La formation doit être dispensée d'une manière adaptée à la taille, au niveau de sophistication et à l'expertise de l'auditoire, et, si possible, leur permettre de poser des questions. La formation doit également être conçue pour couvrir de manière adéquate tous les incidents de conformité antérieurs et les leçons tirées des succès et des échecs publiquement connus des pairs de l'industrie ou de la région géographique de la filiale en matière de pratiques et politiques de conformité anti-corruption, et devra inclure une discussion sur des situations relevant du monde réel basée sur l'évaluation du risque réalisée par la filiale. Chaque filiale devra régulièrement évaluer l'efficacité de ses programmes de formation.



**Ressources** : la présente Politique aborde divers statuts, réglementations et organismes gouvernementaux américains. Chacun de ces organismes affiche des directives et ressources utiles sur son site Internet. Voici une liste de sites Internet d'organismes gouvernementaux américains qui peuvent vous aider lorsque vous passez en revue et appliquer les domaines de conformité abordés dans la présente Politique :

- **Document d'orientation du Département de la Justice des États-Unis sur l'évaluation des programmes de conformité d'entreprise** : <https://www.justice.gov/criminal-fraud/page/file/937501/download>
- **Guide de ressources FCPA du Département de la Justice des États-Unis** : <https://www.justice.gov/criminal-fraud/fcpa-resource-guide>
- **Guides du Programme de sanctions de l'OFAC par pays** : <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information>
- **Ressources BIS américaines pour établir un programme de conformité des exportations** : <https://www.bis.doc.gov/index.php/compliance-a-training/export-management-a-compliance/compliance>
- **Ressources DDTC américaines pour établir un programme de conformité ITAR efficace** : [https://www.pmdtc.state.gov/ddtc\\_public?id=ddtc\\_kb\\_article\\_page&sys\\_id=4f06583fdb78d300d0a370131f961913](https://www.pmdtc.state.gov/ddtc_public?id=ddtc_kb_article_page&sys_id=4f06583fdb78d300d0a370131f961913)

Via les liens indiqués ci-dessus, il est également possible de s'abonner à des listes de diffusion pour recevoir des mises à jours régulières de l'OFAC, BIS et DDC. Les filiales de Berkshire doivent les consulter ainsi que d'autres ressources pour s'assurer qu'elles connaissent les contrôles applicables à leurs activités et restent au fait des changements apportés aux lois et réglementations.

**Mesures disciplinaires.** Parce que Berkshire est engagé à respecter la loi et la présente Politique, **le non-respect d'un employé quelconque d'une filiale de Berkshire de cette politique entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à, et y compris, le licenciement.**

Des mesures disciplinaires peuvent aussi être prises à l'encontre du manager de l'employé qui enfreint cette Politique si ce manager ne parvient pas à superviser adéquatement l'employé ou s'il sait que cet employé a un comportement qui viole la Politique et ne réussit pas à arrêter ou empêcher un tel comportement.